

COMMUNIQUE DE PRESSE

Crise de l'énergie : Danger mortel sur les entreprises du tourisme

Le 14 octobre 2022

Les membres de la CAT alertent sur les témoignages d'entreprises qui, dans le cadre de la renégociation de leur contrat de fourniture d'énergie, sont confrontés à des offres commerciales dont les tarifs subissent une augmentation allant jusqu'à 15 fois le prix du contrat précédent. Les conséquences sont gravissimes et irrémédiables pour nos entreprises sur le service, le prix, les ouvertures et les salariés.

Les membres de la CAT dénoncent le double jeu des fournisseurs d'énergie qui s'engagent le 5 octobre devant le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, sur une charte proposant notamment « *un tarif raisonnable dans des conditions et délais raisonnables* » aux petites et moyennes entreprises tout en pratiquant sur le terrain un matraquage de ces mêmes entreprises. Comme pour les assureurs, pendant la crise covid, les membres de la CAT appellent les fournisseurs d'énergie à prendre leur part de responsabilité et d'effort dans cette crise.

Les membres de la CAT demandent des explications sur les derniers ajustements annoncés par Bercy sur l'aide énergie. En effet, si les membres saluent l'évolution des critères d'enclenchement de l'aide qui devraient naturellement permettre à plus d'entreprises de bénéficier de l'aide, ils s'inquiètent du plafonnement de l'aide à 70% de la consommation de l'année précédente, qui réduit d'un tiers le montant – déjà peu élevé – de l'aide.

En outre, la CAT affirme nettement sa préférence pour la décorrélation du prix du gaz de celui de l'électricité, seule susceptible de faire cesser la spéculation, plutôt que la mise en place de mécanismes complexes de prélèvements sur les énergéticiens et re-répartition par l'Etat. En effet, tel que présenté, le blocage à 180€ de la recette par MWh des énergéticiens ne réduit en rien le prix de vente. La différence va à l'Etat et il faut craindre que des entreprises contribuent sans bénéficier de mesures d'aide à la même hauteur.

Contact presse : Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

LES MEMBRES DE LA CAT

Jean-Virgile Crance, Président du GNC, Groupement national des chaînes hôtelières – Président de la CAT

Pierre-Louis Roucariès, Co-Président d'UNIMEV, Union française des métiers de l'évènement - Président délégué de la CAT

Roland Héguay, Président Confédéral de l'UMIH, Union des métiers et des industries de l'hôtellerie – Secrétaire général de la CAT

Jean-Pierre Mas, Président des Entreprises du Voyage – Vice-président de la CAT

Nicolas Dayot, Président de la FNHPA, Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air et de l'ANAT, Association nationale des acteurs du tourisme - Vice-président de la CAT

Frédéric Aviérinos, Vice-Président E2F (Entreprises Fluviales de France) - Vice-président de la CAT

Alex Maulin, Président des DSF (Domaines Skiabiles de France) - Vice-président de la CAT

René-Marc Chikli, Président du SETO

Jean-Sébastien Barrault, Président de la FNTV, Fédération nationale des transporteurs de voyageurs

Stéphane Laugery , Président du SNRT (Syndicat National des Résidences de Tourisme)
Jean-Philippe Doyen, Président de la branche Mobilité Partagée – Mobilians
Georges Rudas, Président de l'IFT, Institut français du tourisme
Jean-Luc Michaud, Président exécutif de l'IFT
Laurent Queige, Welcome City Lab / Paris&Co

La confédération des acteurs du tourisme : Créée en juin 2017 sous l'impulsion de Roland Héguy, président UMIH, René-Marc Chikli, président du SETO et Jacques Barré, ancien président du GNC, la CAT réunit l'ensemble des professions du secteur touristique : les hébergeurs et restaurateurs, les opérateurs de voyages, les transporteurs, les métiers de l'événement et les activités génératrices de flux touristiques. Roland Héguy a présidé la CAT de 2017 à 2022. Jean-Virgile Crance est président depuis le 14 septembre 2022.